



**Commission des Droits de la Femme de l'Assemblée
Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée**

Réunion

Samedi, 06 juillet 2013

(15:00 – 18:00)

Amman (Jordanie)

PROCES- VERBAL

La Commission des Droits de la Femme de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée a tenu une réunion le 6 juillet 2013 à Amman (Jordanie), sous la présidence de Mme Samira MERAI-FRIAA, membre du Bureau de l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne, Chargée de la Législation et des Relations avec le gouvernement et la Présidence de la République.

Ont participé à la réunion :

- La Vice- Présidente de la Commission : Mme Akila Hachichi, membre de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne.

- Les membres de la commission: M. Wolfgang Grossruck (Autriche), Mme Maria Mussini (Italie), Mme Wafa Bani Mustafa (Jordanie), Mme Intisar Dkadek (Jordanie), Mme Amneh Alfalah (Jordanie), Mme Fatiha Bekkali (Maroc), Mme Khadija ARIB (Pays-Bas), Mme Jihad Abu Zneid (Palestine), Mme Emilia Santos (Portugal), Mme Assia Naffati (Tunisie), Mme Zeynep Armağan USLU (Turquie), M. Ulrik Nilsson (Suède).

- Observateur: Mme Grace Attard, membre de la commission économique et social européenne.

- Intervenants :

- Mme Van Heel Ajla, expert du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
- M. Allal Auazzani, Conseiller du Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.

- S'est excusée: Mme Mulita Mulic, vice-présidente de la commission et membre du Parlement Croate.

- Aucun membre du Parlement Européen n'a participé à cette réunion (parmi 9 membres), dont M. Sergio Silvestris, Vice-président de la Commission qui n'a pas participé à aucune réunion de la Commission.

Avant le début de la réunion, Mme Samira Merai a invité les membres de la commission à saluer la mémoire de l'ancien Vice-Président de la Commission de l'énergie et l'ancien député Palestinien M. Abu Ayyash, disparu en mois de juin 2013.

La réunion a abordé les points suivants:

- **Point 1: Adoption de projet d'ordre du jour :**

Le projet d'ordre du jour a été adopté avec l'ajout du point proposé par la Présidente de la Commission relatif aux «Situations des femmes Syriennes vivant dans les camps de réfugiés Jordaniens».

- **Point 2: Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2013 à Bruxelles:**

Le procès-verbal de la réunion de la commission a été approuvé sans modification.

- **Point 3: Communications de la Présidente, Mme Samira MERAI-FRIAA :**

- La Présidente a souhaité la Bienvenue aux participants, et a remercié M. Saad Hayel Srour, président de la Chambre des représentants de Jordanie et Président de l'AP-UpM pour son accord de tenir cette réunion à Amman.

- a souligné l'importance du thème "femme et création d'emploi», surtout pendant cette période où la plupart des pays des deux rives connaissent des difficultés économiques qui ont un impact négatif sur l'emploi des femmes. La question de l'emploi constitue aujourd'hui l'un des défis les plus importants pour les pays euro-méditerranéens, où la part des femmes dans le marché du travail reste encore très faible, malgré les progrès légers enregistrés au cours des dernières années, et a montré que les femmes sont les plus vulnérables aux crises économiques dans la région, et que les politiques nationales de l'emploi souffrent de nombreuses lacunes.

- Elle a informé les membres qu'elle a participé au lancement du projet de l'UpM "Jeunes femmes créatrices d'emploi" qui a eu lieu le 30 avril 2013 au siège de l'UpM à Barcelone. Il s'agit d'un projet important qui se réalise entre les mois de Mai et Novembre 2013, et concerne, dans un premier temps, quatre pays, à savoir le Maroc, la Jordanie, la Palestine et l'Espagne.

- Elle a présenté un résumé des résultats de sa participation à la réunion du Bureau élargi de l'AP-UpM, qui a eu lieu à Amman le matin du même jour, en affirmant qu'elle avait demandé du Bureau des éclaircissements sur la façon de répartir les membres de l'Assemblée sur les commissions, y compris la commission des droits de la femme. Et ce, après la récente révision du règlement intérieur, de façon que chaque commission devient composée de 56 membres (28 pour chaque rive). Et a posé la question sur la nouvelle façon de distribuer ces membres, d'autant plus qu'on ne peut pas représenter tous les parlements nationaux de l'Union européenne dans toutes les commissions?

- Ensuite a présenté un résumé des décisions prises par le Bureau élargi, dont notamment :

Présentation des priorités de la Présidence pour l'année 2013-2014 :

La Présidence jordanienne a présenté les priorités de l'AP-UpM pour 2013/2014. Elles portent sur les thèmes suivants :

- Le processus de paix au Moyen-Orient.
- L'eau, les énergies renouvelables et l'environnement.
- Les droits de l'homme et la démocratie.
- Le Dialogue entre les cultures et les civilisations.
- Le renforcement du rôle des femmes dans la société.
- Le renforcement du rôle des commissions.
- La dimension parlementaire de l'Assemblée parlementaire au sein de l'UpM.

Résultats de la visite d'une délégation au Camp Zaatari pour les réfugiés Syriens dans le sud de Jordanie:

La présidente de la commission a informé les membres que le Bureau élargi a discuté ce sujet et a insisté sur les points suivants :

- La détérioration de la situation des réfugiés syriens dans ce camp : malnutrition, manque d'eau, un grand nombre de maladies et le manque de soins de santé , outre les cas de viol, d'avortement et d'autres tragédies subies par les résidents du camp, en particulier les femmes.

- Le Président de la Chambre des Représentants de Jordanie a confirmé que le nombre de réfugiés a atteint près de 140 mille réfugiés sans égard au reste des camps, ce grand nombre de réfugiés a eu un impact négatif sur les conditions sociales et économiques en Jordanie, il a exhorter les pays frères et amis à fournir une assistance aux autorités jordaniennes pour leur permettre de surmonter cette crise qu'on ne peut pas prévoir quand et comment elle se terminera .

Dans ce contexte, la présidente de la commission a indiqué qu'elle a proposé au Bureau d'ajouter un point à l'ordre du jour de la commission des droits de la femme relatif à «la situation des femmes syriennes réfugiées dans le Camp Zaatari» exprimant son regret pour la situation des réfugiées dans ce Camp et son impact négatif sur les femmes et les enfants, et a souligné la nécessité pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de trouver une solution à la crise syrienne.

- **Point 4: Suivi de l'application des recommandations de la commission adoptées lors de la session de Bruxelles 2013:**

- **Intervention de Mme Ajla Van Heel, Experte au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) :**

Mme Ajla Van Heel a présenté un plan d'action de six-étapes pour promouvoir l'égalité des sexes dans les fonctions électives:

1. droits constitutionnels: garantir l'égalité des droits pour les femmes et les hommes, y compris les droits au vote et à la des candidatures aux élections.
2. Le .Système électoral: Réformer le type de système électoral, la représentation proportionnelle avec de grandes amplitudes de district augmente les chances pour les femmes.
3. Les quotas légaux: Examiner les lois régissant les processus de recrutement des candidats pour toutes les parties.
4. Les règlements intérieurs des partis et les procédures de recrutement : examen interne des processus de recrutement des candidats au sein de chaque partie ; adopter des stratégies accélérées pour atteindre l'égalité des sexes pour les candidats désignés.
5. Le renforcement des capacités: Renforcer les compétences et les ressources des femmes candidates à des fonctions électives , avec les initiatives prises par les parties , les médias et les ONG , y compris des réseaux de connaissances , des programmes de mentorat , de formation et de financement pour les femmes candidates.
6. La réforme parlementaire: Réformer les règles et procédures internes au sein du parlement, y compris les services et les conditions de travail, les heures et jours de travail, les principes pour le recrutement de dirigeants, ainsi que des règlements pour la garde des enfants.

À la suite de cette intervention, des discussions ont eu lieu entre les membres de la commission sur le régime de quota pour les femmes. Est-il une condition nécessaire pour

atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision, ou on doit se baser sur la compétence? Les participants ont considéré le quota comme une mesure temporaire qui doit être accompagnée par la compétence de manière à éviter le favoritisme.

- **Point 5: Echange de vues sur le thème "Femme et création d'emploi":**

- **Mme Samira MERAI, Présidente de la Commission:**

La présidente de la commission a présenté ce thème, et a demandé que le débat se concentre sur les points suivants:

- Quelle est la situation de l'emploi des femmes dans la région euro - méditerranéenne?
- Comment intégrer les femmes dans le cycle économique, et leur permettre de créer des emplois?
- Quel est le rôle des femmes parlementaires dans la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi?
- Comment peut-on développer le partenariat dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée?

- **Intervention de M. Allal Ouazzani Touhami, Conseiller du Secrétaire général de l'Union Pour la Méditerranée (UpM):**

M. Allal Ouazzani a indiqué dans son intervention que parmi les priorités du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée est de renforcer le statut des femmes à tous les niveaux, en particulier la promotion et la création d'emplois en collaboration avec les organisations de la société civile.

Parmi les projets qui concernent l'emploi des femmes :

- Les jeunes femmes créatrices d'emploi.
- Les compétences au service de la réussite – compétences favorisant l'emploi des femmes.
- Développer l'autonomie des femmes.

Concernant les conditions de labellisation d'un projet, a souligné que le Secrétariat reçoit les propositions et choisit le projet approprié après une décision des pays membres de l'UpM. Ensuite le Secrétariat essaye d'obtenir le financement nécessaire pour le projet.

- **Discussion:**

Suite à l'intervention de M. Allal Ouazzani, a eu une discussion comme suit:

- L'appel à donner la priorité à l'emploi des femmes dans les zones rurales.
- Donner une valeur Constitutionnelle aux conventions et traités internationaux qui ont été ratifiés, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes, la Convention n ° 111 visant à éliminer les formes de discrimination dans l'emploi et les salaires, et la Convention n° 100 de l'Organisation internationale du Travail .

- La non constitutionnalité de toute loi qui prévoit des règles discriminatoire à l'égard des femmes.

- Ne pas adopter des lois pour réduire les chances d'emploi pour la femme, ou l'empêche de certaines professions ou à certains moments.

- Adopter des textes juridiques clairs pour octroyer les congés de maternité, les congés de soins parentaux, l'allaitement et autres.

- Créer des espaces pour la garde des enfants au milieu de travail.

- Augmenter le financement pour les petits et moyens projets orientés vers l'emploi des femmes, en particulier dans les zones rurales.

- L'inclusion des activités non rémunérées (comme la garde des enfants et des personnes âgées) dans le PIB des pays.

- L'importance de la protection sociale pour les femmes qui travaillent dans des emplois de travail précaire.

- Préparer un recueil des bonnes pratiques dans le domaine de l'emploi des femmes.

- promouvoir les relations de coopération entre le Comité économique et social européen et la commission des droits de la femme de l'UpM.

- Renforcer le partenariat entre les pays du Nord et du Sud dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi des femmes et augmenter la proportion de financement aux programmes de formation en faveur des femmes, en particulier les femmes qui ont été privées de l'éducation.

- Donner une formation supplémentaire pour les femmes qui ont des certificats suprêmes afin de faciliter leur entrée dans le marché du travail, en particulier la formation dans les domaines technique et l'importance de l'harmonisation entre les disciplines universitaires et les exigences du marché du travail.

- Encourager la création de petites et moyennes entreprises pour des femmes qui ne peuvent pas obtenir des prêts en raison de la crise économique mondiale.

- Création d'un fonds pour payer les femmes au foyer.

Après discussion et échange de vues, il a été convenu de charger la présidence de la Commission de préparer un projet de questionnaire sur l'emploi des femmes et l'envoyer aux membres de la commission pour l'enrichir et le remplir.

- Point 6 : échange de vues sur le point supplémentaire relatif à la situation de femmes syriennes réfugiées dans le camp Zaatari:

- Noter que la femme est la plus touchée par les conflits armés, où elle est utilisée comme une arme de guerre avec des effets négatifs (violence physique, sexuelle, psychologique et social).

- Rappeler les références juridiques concernant la protection des femmes dans les zones de conflit et les conflits armés, y compris : la décision du Conseil de sécurité n° 1820 de 2008, qui a considéré la violence sexuelle commise pendant le conflit et ses effets qui en découlent constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, outre les dispositions de la Convention de Genève de 1949 sur la protection des victimes des conflits armés et leurs Protocoles additionnels de 1979.

- Estimation des efforts déployés par les autorités jordaniennes pour améliorer la situation des réfugiés syriens, et souligner la nécessité d'un soutien international à la Jordanie pour faire face à cette crise.

- Se référer à la situation des réfugiés palestiniens qui rencontrent des situations difficiles et à l'appel pour leur donner plus d'importance.

- Louer les efforts entrepris par la Tunisie lors de son étreinte du grand nombre de réfugiés au cours de la révolution libyenne, en dépit des conditions difficiles vécues par la Tunisie dans cette période.

- Proposer les recommandations suivantes :

- La nécessité de faire participer les femmes à tous les stades de la justice transitionnelle, en particulier les étapes des négociations de paix et la solution finale.
- la nécessité pour la communauté internationale de fournir toutes les formes d'aide et de soutien pour les femmes qui sont victimes de conflits.
- Considérer les crimes de viol, la prostitution forcée, l'esclavage sexuel, la grossesse forcée et la stérilisation comme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre en vertu de la Cour pénale internationale.

- Il est convenu de charger la députée jordanienne de donner une présentation sur «la situation des réfugiés syriens en Jordanie» lors de la prochaine réunion de la commission.

- Charger un groupe de contact pour surveiller la situation des femmes syriennes réfugiées dans le camp Zaatari, et d'informer la commission des éventualités. Le groupe se compose de:

- Mme Wafa Bani Mustafa (Jordanie).
- Mme Fatiha Bakkali (Maroc).

- Mme Jihad Abu Zneid (Palestine).
- Mme Khadija Arib (Pays-Bas).

La délégation jordanienne a également suggéré que la Commission examinera lors de sa prochaine réunion le thème "la situation des femmes dans les conflits armés".

La Présidente de la commission a accepté l'idée, et proposé que ce thème soit un thème permanent dans les prochains ordres du jour des réunions de la commission, en raison des conflits en cours dans un certain nombre de pays de la région. Les membres de la commission ont accepté cette proposition.

- Date et lieu de la prochaine réunion:

A la fin de la réunion, la Présidente de la Commission a informé les membres de la possibilité de tenir la prochaine réunion au siège de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone au cours de l'automne 2013.